## MAIRIE DE VILLE

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 février 2018

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Marie-José Pont – Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop, formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Jocelyne Hallu

Procuration: Guy Illoul à Denis Valck.

Secrétaire de séance : Christophe Carton.

Compte rendu de la réunion du 1er décembre 2017 adopté.

## Dossier d'accessibilité cimetière (Ad'AP) – Choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, la nécessité de constituer un dossier d'accessibilité (Ad'AP) afin de réaliser les travaux du nouveau cimetière ainsi que la réfection du cimetière actuel aux normes handicapées en vigueur.

Le bureau d'étude C-TECH (l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage retenu pour l'extension et la réfection du cimetière) a effectué un devis au prix de 2 300.00€ HT soit 2 760.00€ TTC.

Le conseil municipal, décide de retenir le bureau d'étude C-TECH, pour la réalisation de ce dossier d'accessibilité (Ad'AP) et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

## Présentation du Projet « cimetière » par le bureau d'étude C-TECH

Monsieur Cateau Emmanuel et Monsieur Podsadni Thomas exposent au conseil municipal le projet pour l'extension et la réfection du cimetière communal. Des modifications du projet seront réalisées selon les attentes du conseil municipal et le dossier d'accessibilité sera déposé.

Fait à Ville, le 27 Février 2018

Le Maire, Philippe BARBILLON